

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal : 53  
  
En exercice : 53  
  
Présents : 36



N°073

**REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 19 MAI 2022**

**L'AN deux mille vingt-deux, le 19 mai**, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 13 mai 2022, s'est réuni Hôtel de ville à 19h00 sous la présidence de Madame Karine FRANCLET, Maire.

Etaients présents : FRANCLET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, REMY Marie-pascale, BIDAL Damien, DAUVERGNE Véronique, MARTIN Samuel, LESERRE Jose, DANDRIEUX Dominique , MESSEZ Marie-francoise , LEGENDRE Jerome, SACKHO Kourtoum, DESIR Sandrine, GODIN Guillaume, LOE Patricia, Adjoints au Maire

AUGY Thierry, CHIKHDENE Zayen, DA SILVA Solene, SCHROEDER Cédric, GRYNBERG DIAZ Sandrine, LE ROY Franck, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, VACHER Annie, HOCINE Massinissa, GILLY Jean Paul, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, KARROUMI Sofienne, KARMAN Jean jacques, BOUCHA Safia, NAULEAU Pierre yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Sozig, COHEN-HADRIA Yonel, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaients absents : GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadege, YONNET-SALVATOR Evelyne.

Excusés :

Représentés par :

Monsieur Miguel MONTEIRO  
Madame Zakia BOUZIDI  
Monsieur Philippe ALLAIN  
Madame Christiane DESCAMPS  
Monsieur Alain DESCAMPS  
Madame Maryse EMEL  
Monsieur Lewis CHARTIER  
Madame Margaux HOUIS  
Madame Mizgin OZHAN  
Madame Marie Amelie ANQUETIL  
Madame Katalyne BELAIR  
Madame Fatima YAOU  
Monsieur Zishan BUTT  
Madame Nabila DJEBBARI

Madame Ling LENZI  
Monsieur Jose LESERRE  
Monsieur Samuel MARTIN  
Madame Marie-francoise MESSEZ  
Monsieur Dominique DANDRIEUX  
Monsieur Michel HADJI-GAVRIL  
Monsieur Pierre SACK  
Madame Kourtoum SACKHO  
Monsieur Damien BIDAL  
Madame Marie-pascale REMY  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Monsieur Sofienne KARROUMI  
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA  
Monsieur Yonel COHEN-HADRIA

---

Secrétaire de séance : Patricia LOE

---

DGA Solidarité/ Direction du Développement de l'Action Sociale et  
du CCAS/

---

**OBJET : Avenant n°3 à la Convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune d'Aubervilliers relative au service social polyvalent de secteur**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Damien BIDAL,

Vu la convention du 3 juillet 1998 liant le Département de la Seine-Saint-Denis et la commune d'Aubervilliers relative au service social polyvalent de secteur,

Vu l'avenant n°1 signé le 27 novembre 2003 concernant le financement à 80% de 3 postes supplémentaires (2 postes de secrétaire et 1 poste d'assistant social).

Vu l'avenant n°2 signé le 04 décembre 2012 concernant le financement à 100% de 3 postes d'assistant social dont la charge financière était préalablement portée par la CAF et le Département.

Vu le projet d'avenant n°3 présenté par le Département modifiant les trois premiers alinéas de l'article 21 de la convention initiale concernant la prise en charge à 100% et dans la limite de 42 000€ par an et par poste, de 2 postes de Conseiller en Insertion Socio-Professionnelle (CISP).

Considérant que la Département s'engage à prendre à sa charge 80% des dépenses relatives au personnel municipal défini dans l'article précité, à l'exception des 3 postes d'assistants sociaux de polyvalence issus du transfert des postes préalablement gérés par la CAF et des 2 postes de Conseiller en Insertion Socio-Professionnelle (CISP) qui seront pris en charge à 100% à compter de la date de notification du présent avenant.

Adoption à l'unanimité par 50 pour

**DELIBERE :**

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant a signer l'avenant n°3 à la convention du 3 juillet 1998 relative au service social polyvalent de secteur, concernant la prise en charge financière à hauteur de 100% et dans la limite de 42 000€ par an et par poste, de 2 postes de conseiller en Insertion Socio-Professionnelle (CISP), portant ainsi les effectifs du service social polyvalent financé par le Département à :

- 1 responsable de circonscription de service social

- 23 assistants de service social de polyvalence
- 7 secrétaires
- 2 postes de Conseillers en insertion socio-professionnelle (CISP)

**DIT** que le présent avenant prendra effet à date de sa notification ;

**DIT** que le Directeur général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision.

**DIT** que cette décision peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

**Reçue en préfecture le : 01/06/22**  
**Accusé en préfecture :**  
**93-219300019-20220519-lmc124677-DE-1-1**  
**Publiée le : 01/06/22**  
**Certifiée exécutoire : 01/06/22**

Le Maire,



Karine FRANCLET